

Interview sur le rôle de la fiscalité comme levier pour l'émergence des pays africains de la zone franc, publiée dans l'hebdomadaire « Intégration » n°224 du lundi 28 mars 2016 dans la rubrique « supplément Afrique Centrale », page 7

Alain Symphorien NDZANA BILOA

ZONE FRANC*

La fiscalité pour sauver l'émergence*

A quoi, en des mots simples, renvoie la politique fiscale d'un pays ?

La politique fiscale est l'ensemble coordonné des choix d'une Administration en matière d'imposition. C'est selon Pierre P. TREMBLAY « l'ensemble des décisions d'un gouvernement à l'égard des contribuables, des biens et des services qui forment la matière imposable, ainsi qu'à l'égard des modes et techniques possibles d'imposition mis en œuvre ». La politique fiscale permet donc de répondre à quatre questions : qui doit payer ? Quel impôt ? Sur quoi ? Et comment ?

A la lecture des documents cadres de politique économique (Cameroun Vision 2035 et DSCE), quel rôle la fiscalité devrait exactement jouer dans l'accomplissement du projet d'émergence du Cameroun ?

La fiscalité devrait jouer 3 rôles : 1 - permettre une mobilisation optimale des ressources afin que l'Etat puisse accomplir ses missions régaliennes et sociales, notamment assurer la sécurité et le bien-être des citoyens ; 2 – contribuer à l'amélioration de l'attractivité du Cameroun et de la compétitivité de son économie ainsi que des entreprises locales ; 3 – permettre l'épanouissement des ménages.

Dans votre livre vous affirmez que la politique fiscale ne joue pas encore pleinement ce rôle. Vous y indiquez même que certaines réformes engagées depuis 2010 sont contreproductives. Pouvez-vous nous donner un exemple emblématique ?

Le relèvement des taux d'acompte et surtout des taux du minimum de perception de l'impôt sur les bénéficiaires (IS ou IRPP) annule pour la plupart des entreprises l'effet attendu de la baisse du taux de l'impôt de 38,5% à 33%. Alors que la baisse du taux de l'impôt visait l'élargissement de l'assiette, cette mesure risque de pousser ou conforter certains opérateurs dans l'informel.

A vous lire, la politique fiscale du Cameroun souffrirait en fait de la mauvaise conduite des réformes prescrites à l'administration fiscale par les documents cadres de politique économique. Serions-nous donc face à un problème d'incompétence ?

Il ne s'agit pas d'une mauvaise conduite des réformes. Nous ne sommes donc pas en face d'un problème d'incompétence. Il s'agirait plutôt des petits ratés qui peuvent résulter de la conjonction de plusieurs paramètres. Si vous me lisez jusqu'à la fin, vous constaterez que je

Interview sur le rôle de la fiscalité comme levier pour l'émergence des pays africains de la zone franc, publiée dans l'hebdomadaire « Intégration » n°224 du lundi 28 mars 2016 dans la rubrique « supplément Afrique Centrale », page 7

signale à la page 309 de mon ouvrage que « *les insuffisances observées peuvent être rangées au chapitre des balbutiements qui font souvent corps avec le début de la mise en œuvre d'un projet d'envergure comme celui de l'émergence* ».

Avec la chute des cours du baril du pétrole et les dépenses liées à la guerre contre Boko Haram, les orientations fiscales prescrites par les documents cadres de politique économique sont-elles toujours pertinentes ?

Ces orientations sont toujours pertinentes au moins pour deux raisons : primo, dans ces documents cadres, l'Etat a justement fait des recettes fiscales la principale source de financement de ses politiques publiques, les recettes non fiscales, les revenus des placements et les emprunts n'étant que des ressources d'appoint ; deusio, en indiquant que l'arrimage du FCFA à l'Euro « ...*prive le Cameroun d'un instrument majeur de gestion économique, la politique monétaire...* » la Vision 2035 (page 56) a implicitement reconnu le rôle déterminant que la politique fiscale est appelée à jouer comme levier de politique économique pour l'émergence du Cameroun ; d'où l'intitulé de mon ouvrage « *la fiscalité, levier pour l'émergence des pays africains de la zone franc : le cas du Cameroun* ».

Pour remettre la politique fiscale sur les rails, quelles sont les trois premières réformes à mener d'après-vous ?

Il serait souhaitable : 1 – de mettre un véritable Code des Investissements en place. La loi fixant les incitations à l'investissement privé devrait reprendre tous les instruments d'incitation à l'investissement en vigueur, contenus dans des textes éparses ; 2 – d'arrimer totalement la politique fiscale camerounaise à la réglementation communautaire notamment dans les aspects harmonisés ; 3 – d'alléger la cadence des déclarations et des paiements des impôts et taxes. Pour tout cela et bien d'autres choses, une relecture du Code Général des Impôts est nécessaire.

A l'introduction de votre ouvrage vous indiquez que l'émergence est incompatible avec le libre-échange. Faut-il dénoncer l'Accord de partenariat économique que le Cameroun a conclu avec l'Union européenne ?

C'est l'expérience des BRICS qui montre que les pays dits émergents n'ont pas appliqué et n'appliquent toujours pas la théorie du libre-échange prônée pourtant par l'OMC. Mais, la même expérience nous a appris qu'il n'existe pas de voie optimale unique de l'émergence économique. Chaque pays doit utiliser tous ses atouts pour s'inviter au partage de la croissance mondiale. Il faut signaler que la ratification des APE n'est que l'aboutissement d'un long processus déclenché à Cotonou en 2000. Or, les travaux de la formulation de la Vision ont débuté en 2006, donc après la signature des APE. Ce qui pour moi signifie que sur ce point précis, le schéma camerounais de l'émergence sera différent de celui des BRICS. N'avons-nous pas coutume de dire que l'impossible n'est pas camerounais ?

Interview sur le rôle de la fiscalité comme levier pour l'émergence des pays africains de la zone franc, publiée dans l'hebdomadaire « Intégration » n°224 du lundi 28 mars 2016 dans la rubrique « supplément Afrique Centrale », page 7

Quels conseils donnez-vous aux autres pays de la zone franc qui n'ont pas encore conclu un APE avec l'Union européenne ?

L'APE comme tout accord de libre-échange est la résultante d'un rapport de force au terme duquel chaque partie devrait trouver son compte même si ce n'est pas toujours équitablement. Il a des avantages et des inconvénients ; sauf que leur appréciation dépend de la particularité de l'économie de chaque pays ou de chaque partie. Je ne dispose malheureusement d'aucun élément me permettant de suggérer ou de déconseiller la ratification de l'APE aux pays de la zone franc qui ne l'ont pas encore fait. Je les invite seulement à se décider le plus tôt possible pour passer à autre chose, mais en connaissance de cause.

Interview réalisé par ABOUDI Ottou

*La titraille choisie par l'intervieweur